



Commune de PLOUGONVELIN  
**Conseil Municipal du 29 janvier 2018**  
**PROCES VERBAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 21 (Quorum : 14)  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 27  
Date convocation du Conseil : 23 janvier 2018

Le conseil municipal de Plougonvelin, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Keraudy sous la présidence de Monsieur Bernard GOUEREC.

**ETAIENT PRESENTS :**

GOUEREC Bernard	BELLEC Hélène	GUEGUEN David	BACOR Israël
AUDREN Bertrand	LANNUZEL Céline	BILLY Dominique	ELLEGOET Simone
PRUNIER Patrick	RAGUENES Alain	CALVEZ Christine	QUERE Raymond
KUHN Audrey	APPRIOU Michèle	LEPOITTEVIN Myriam	DESHORS Annick
FLOURY Françoise	LE GOFF Maryline	SALIOU Séverine	BERTHELOT Monique
		LE BORGNE Jean Yves	

**PROCURATION :**

M CORRE Stéphane qui a donné procuration M GOUEREC  
M DUROSE Pierre qui a donné procuration Mme BELLEC  
M BIZIEN Pierre qui a donné procuration Mme CALVEZ  
Mme QUERAN Véronique qui a donné procuration Mme KUHN  
M POCHIC Gildas qui a donné procuration M AUDREN  
M QUELEN Jean-Jacques qui a donné procuration M QUERE

**Secrétaire de séance : Mme DESHORS**

**A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

<b>N°</b>	<b>DELIBERATION</b>																					
01/2018	<p><b>EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS -ATTRIBUTION DES MARCHES</b></p> <p>La commune a engagé une consultation selon la procédure adaptée pour l'extension de la salle de sports. Conformément à la procédure, le maire a procédé à l'ouverture des offres qui ont fait l'objet d'une analyse.</p> <p>Le rapport d'analyse détaillé joint en annexe a été présenté à la commission d'appel d'offres le 6 novembre 2017. Les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres sont également joints en annexe.</p> <p>Le dossier de consultation des entreprises ainsi que les devis présentés par les entreprises sont consultables en mairie.</p> <p>Les meilleures offres sont les suivantes :</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th><b>ENTREPRISE RETENUE</b></th><th><b>MONTANT HT</b></th></tr></thead><tbody><tr><td><b>LOT 1 – TERRASSEMENTS</b></td><td>STPA</td><td>32 199.80</td></tr><tr><td><b>LOT 2 – GROS OEUVRE</b></td><td>LARVOR</td><td>128 500,00</td></tr><tr><td><b>LOT 3 – CHARPENTE</b></td><td>MCA SCOP</td><td>26 800,00</td></tr><tr><td><b>LOT 4 – COUVERTURE</b></td><td>PETTON COUVERTURE</td><td>52 831,72</td></tr><tr><td><b>LOT 5 – METALLERIE SERRURERIE</b></td><td>A2C</td><td>15 908,00</td></tr><tr><td><b>LOT 6 – MENUISERIES CLOISONS</b></td><td>GRANIT BRETON</td><td>9 500,00</td></tr></tbody></table>		<b>ENTREPRISE RETENUE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>LOT 1 – TERRASSEMENTS</b>	STPA	32 199.80	<b>LOT 2 – GROS OEUVRE</b>	LARVOR	128 500,00	<b>LOT 3 – CHARPENTE</b>	MCA SCOP	26 800,00	<b>LOT 4 – COUVERTURE</b>	PETTON COUVERTURE	52 831,72	<b>LOT 5 – METALLERIE SERRURERIE</b>	A2C	15 908,00	<b>LOT 6 – MENUISERIES CLOISONS</b>	GRANIT BRETON	9 500,00
	<b>ENTREPRISE RETENUE</b>	<b>MONTANT HT</b>																				
<b>LOT 1 – TERRASSEMENTS</b>	STPA	32 199.80																				
<b>LOT 2 – GROS OEUVRE</b>	LARVOR	128 500,00																				
<b>LOT 3 – CHARPENTE</b>	MCA SCOP	26 800,00																				
<b>LOT 4 – COUVERTURE</b>	PETTON COUVERTURE	52 831,72																				
<b>LOT 5 – METALLERIE SERRURERIE</b>	A2C	15 908,00																				
<b>LOT 6 – MENUISERIES CLOISONS</b>	GRANIT BRETON	9 500,00																				

<b>LOT 7 – REVETEMENTS DE SOLS</b>	RAUB SOL	5 000,00
<b>LOT 8 - ELECTRICITE</b>	ARZUR	12 828,10
<b>LOT 9 - PLOMBERIE</b>	ARZUR	5 037,08
<b>LOT 10 - PEINTURES</b>	FIEL	4 526,00

**TOTAL            293 130.70M**

M. QUERE : « le procès-verbal d'ouverture des plis ne reflète pas la réalité, car j'étais présent et non absent comme mentionné dans le procès-verbal. De plus, ma déclaration en début de séance n'est pas mentionnée : ce projet n'a fait l'objet d'aucune présentation ni en commission, ni en conseil municipal. En conséquence, je ne participerai pas à l'ouverture des plis ».

M. GOUEREC signale que lors de la présentation de cet avant-projet, très peu modifié depuis, M. QUERE était absent lors de la commission des sports, bien qu'il ait été convoqué (mail du 2 juin 2015)

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT) décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces des marchés

02/2018

## **BUDGET PRIMITIF 2018 DU SPIC DE BERTHEAUME**

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 13 novembre 2017. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le projet de Budget Primitif du SPIC de Bertheaume qui a été étudié en commission de finances le 16 janvier 2018 et présente les caractéristiques suivantes :

**La section d'exploitation** est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 92 000 €, avec :

Des charges à caractère général à hauteur de 30 000 €

Les charges de personnel concernent les salaires de la coordonnatrice, de l'agent technique et du saisonnier à Bertheaume pour un montant de 48 000 €.

Des charges diverses de gestion courante pour un montant de 10 000 € (versement de la taxe de séjour à la CCPI)

En recettes, sont prévues :

Les ventes de produits boutique à Bertheaume (2 000 €)

Les prestations de service (aire de camping-cars, cartes privilège et entrées au fort de Bertheaume (52 200 €)

Les locations diverses : mise à disposition du site pour les festivals, tyrolienne, location de barnums (11 000 €)

La mise à disposition de personnel facturée (16 800 €).

La taxe de séjour perçue (10 000 €)

**La section d'investissement** est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 32 000 €, avec :

Des dépenses pour travaux et matériel à hauteur de 27 000 €

	<p>Fort de Bertheaume : signalétique, aménagement entrée de site, plan du site, travaux d'électricité</p> <p>Aire de camping-cars : signalétique, plan des différents commerces.</p> <p>Une subvention communale exceptionnelle de 32 000 €</p> <p>Les comptes détaillés sont joints en annexe.</p> <p>Mme DESHORS : pouvez-vous nous préciser le chiffre réel des recettes encaissées pour les entrées de l'aire de camping-car.</p> <p>M. AUDREN : déduction faite de la TVA et de la taxe de séjour, le montant net de ces recettes est de 33500 €.</p> <p>M. PRUNIER : la commune de Lampaul-Plouarzel devrait également être équipée d'une barrière automatique à l'entrée de l'aire de camping-cars. Afin d'établir une harmonisation de toutes les aires de la communauté de communes du Pays d'Iroise, il souhaite que la commune du Conquet en fasse de même.</p> <p>Le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT) adopte le budget présenté.</p>
03/2018	<p><b>SUBVENTION ASSOCIATION UNI MONDE CAPOEIRA</b></p> <p>Les demandes de subvention ont été étudiées en commission de finances le 16 janvier 2018 et sont soumises à l'approbation du conseil municipal :</p> <p>L'association « <b>UNI MONDE CAPOEIRA</b> » sollicite une subvention de 1 100 € pour l'organisation du 2<sup>e</sup> festival culturel alcateira capoeira du 27 au 29 avril 2018 en présence de capoeiristes d'Espagne, du Portugal, de Suisse et du Brésil. Plusieurs évènements sont prévus sur la commune, et notamment des démonstrations de capoeira ainsi qu'une cérémonie de baptême pour les nouveaux élèves et de changement de grade. Un spectacle de capoeira, ouvert gratuitement au public, est également prévu le samedi 28 avril 2018 à l'espace culturel Keraudy. La commission de finances a émis un avis favorable à cette demande.</p> <p>Mme DESHORS : quel est le budget total de cette manifestation ?</p> <p>M. AUDREN : le budget de cette manifestation est de 2450 €, hors valorisation des bénévoles.</p> <p>Mme DESHORS : est-ce que la location de Kéraudy est facturée à cette association ?</p> <p>M. AUDREN : oui</p> <p>Mme DESHORS : cette subvention correspond à près de la moitié du budget de l'association, ce qui pose un problème d'équité vis-à-vis des autres associations de la commune.</p> <p>Mme CALVEZ : le budget de cette manifestation est de 4800 € si on compte la valorisation des bénévoles</p> <p>Mme DESHORS : les bénévoles ne sont pas rémunérés....</p> <p>Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 5 voix contre ( Mme LANNUZEL, Mme SALIOU, Mme FLOURY, M. BACOR, Mme DESHORS), et 4 abstentions ( Mme ELLEGOET, Mme BERTHELOT, M. QUERE, M. QUELEN), décide l'attribution d'une subvention de 1 100 € à l'association «UNI MONDE CAPOEIRA_».</p>
04/2018	<p><b>SUBVENTION ASSOCIATION AMP</b></p> <p>Les demandes de subvention ont été étudiées en commission de finances le 16 janvier 2018 et sont soumises à l'approbation du conseil municipal :</p> <p>L'association « <b>AVIRON DE MER DE PLOUGONVELIN</b> » sollicite une subvention de 8 000 € pour l'organisation du championnat de France d'aviron de mer les 25 et 26 mai 2018.</p> <p>La commission de finances a émis un avis favorable à cette demande.</p>

	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'associat «AVIRON DE MER DE PLOUGONVELIN».</p>				
05/2018	<p><b>CREATION DE POSTES</b></p> <p>Le maire expose la nécessité de créer plusieurs emplois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un emploi d'adjoint technique au service technique, en remplacement d'un départ en retraite</li> <li>un emploi d'adjoint d'animation au service enfance, poste à créer pour assurer à titre permanent l'encadrement des enfants à l'accueil de loisirs</li> <li>un emploi d'animateur territorial (avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel de la directrice)</li> <li>un emploi d'adjoint administratif au service administratif pour l'accueil du public en mairie.</li> </ul> <p>Le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions ( groupe PPT) décide :</p> <p>de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 les emplois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>adjoint technique à temps complet ;</li> <li>adjoint d'animation à temps complet ;</li> <li>animateur territorial à temps non complet ;</li> <li>adjoint administratif à temps complet ;</li> </ul> <p>d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié et joint en annexe, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018.</p>				
06/2018	<p><b>GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC LE SDEF</b></p> <p>Le maire présente au conseil municipal le projet de géo référencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.</p> <p>Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux</li> <li>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougouvelin, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.</p> <p>L'estimation des dépenses se monte à 11 272,50 € HT.</p> <p>Selon le règlement financier modifié par délibération du SDEF le 31 mars 2017, le financement s'établit comme suit :</p> <table data-bbox="244 1989 973 2072"> <tr> <td>Financement du SDEF :</td> <td>10 145,25 €</td> </tr> <tr> <td>Financement de la commune :</td> <td>3 381,75 €.</td> </tr> </table>	Financement du SDEF :	10 145,25 €	Financement de la commune :	3 381,75 €.
Financement du SDEF :	10 145,25 €				
Financement de la commune :	3 381,75 €.				

	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :</p> <p>D'accepter que le géo référencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF.</p> <p>D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 3 381,75 €.</p> <p>D'autoriser le maire à signer une convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants.</p>																				
07/2018	<p><b>NOUVEAUX STATUTS DU SDEF</b></p> <p>Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.</p> <p>Les modifications proposées sont exposées dans la note de synthèse jointe.</p> <p>Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.</p> <p>La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDEF proposés.</p>																				
08/2018	<p><b>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER</b></p> <p>La commune est saisie des déclarations d'intention d'aliéner pour les terrains suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PARCELLES</th> <th>SUPERFICIE (m<sup>2</sup>)</th> <th>LIEUDIT</th> <th>PRIX DE VENTE en €</th> <th>Scanner</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AH 339 AH 338</td> <td>1768</td> <td>52 BD DE LA CORNICHE</td> <td>499 000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>AE 231</td> <td>536</td> <td>6 RUE DES EGLANTINES</td> <td>207 000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>ZL 484</td> <td>721</td> <td>1 RUE H DE PORTZMOGUER</td> <td>330 000</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner précitée.</p>	PARCELLES	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	LIEUDIT	PRIX DE VENTE en €	Scanner	AH 339 AH 338	1768	52 BD DE LA CORNICHE	499 000	1	AE 231	536	6 RUE DES EGLANTINES	207 000	2	ZL 484	721	1 RUE H DE PORTZMOGUER	330 000	3
PARCELLES	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	LIEUDIT	PRIX DE VENTE en €	Scanner																	
AH 339 AH 338	1768	52 BD DE LA CORNICHE	499 000	1																	
AE 231	536	6 RUE DES EGLANTINES	207 000	2																	
ZL 484	721	1 RUE H DE PORTZMOGUER	330 000	3																	

## INFORMATIONS DIVERSES

M. GOUEREC informe le conseil municipal que l'arrêté d'AOT définitive pour la zone de mouillage vient de parvenir en mairie. La zone B devra obligatoirement être équipée en mouillages innovants.

M. GOUEREC présente le rapport annuel de la CCPI pour 2016 : ordures ménagères, assainissement collectif et assainissement non collectif.

### DECISIONS du Maire :

virements de crédits pour les budgets SPIC de Bertheaume (1500 €), Kéraudy (1400 €), Commune (2700 €).

Subvention du SDEF pour remplacement de luminaires rue de Lesminily : 400 €

Mme CALVEZ précise que la présentation du PLU définitif aura lieu lors d'un conseil municipal le 26 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 février 2018

**Le maire,**

**La secrétaire de séance**

**Les conseillers municipaux**